



# CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE MARIAGE

## Contact et horaires

65 rue Joseph Cornudet 95000 NEUVILLE-SUR-OISE

Tél : 01 34 24 09 017

Courriel : [affgenerales@neuvillesuroise.fr](mailto:affgenerales@neuvillesuroise.fr)

Horaires : mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h00 et 15h00 - 17h30

Fermé le lundi matin et ouvert de 13h30 - 17h30. Samedi : 8h30 - 12h00

**Retrait du dossier de mariage** : soit à l'accueil de la mairie, soit en ligne sur le site de la ville [www-neuille-sur-oise.fr](http://www-neuille-sur-oise.fr) .

**1<sup>er</sup> - Dépôt du dossier complet** (joindre toutes les pièces), par les 2 futur(e)s marié(e)s ou l'un des deux, **au moins 45 jours avant la date du mariage.**

**2<sup>ème</sup> - Rendez-vous d'audition** avec l'officier d'état civil (date à déterminer le jour du dépôt du dossier).

## **PIÈCES À FOURNIR en plus de l'imprimé**

- ✓ **Acte de naissance** : copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de mariage.

**Pour les personnes de nationalité étrangère** (selon la loi de chaque pays) : copie intégrale de l'acte de naissance traduit en français *par un traducteur assermenté*, certificat de coutumes délivré par le consulat, certificat de célibat (ou certificat de capacité matrimoniale pour les personnes ayant déjà été mariées) délivré par la mairie du lieu de naissance. Pour l'audition et le jour du mariage, si l'un des futur(e)s marié(e)s ne comprend pas la langue française Obligation d'avoir un traducteur assermenté.

- ✓ **En cas de divorce** : copie intégrale de l'acte de mariage de moins de 3 mois portant la mention du divorce
- ✓ **En cas de veuvage** : copie intégrale de l'acte de décès du précédent conjoint.
- ✓ **Justificatif de domicile récent au nom de chacun des futur(e)s marié(e)s** : facture d'électricité, de gaz, téléphone fixe, impôts, bail locatif ... **△ PAS D'ÉCHÉANCIER**. En cas de non-domiciliation sur la commune, fournir le justificatif de domicile d'un des parents.
- ✓ **Titre d'identité** : carte d'identité, passeport, titre de séjour.
- ✓ **Livret de famille** : si enfant(s) en commun.
- ✓ **Contrat de mariage** : produire le certificat original du notaire au plus 15 jours avant la date du mariage.
- ✓ **Témoins** : 2 témoins majeurs au minimum et 4 au maximum. Photocopie d'un titre d'identité et justificatif de domicile.

## **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :**

Date de célébration du mariage : la date et heure du mariage est fixée en accord avec les futur(e)s marié(e)s en fonction des disponibilités de l'officier d'état civil de la commune.

### Déroulement de la cérémonie :

- Le mariage a lieu à l'Hôtel de Ville – 63 rue Joseph Cornudet dans la salle des mariages.
- Pour la célébration de votre mariage (entrée et sortie des marié(e)s uniquement), si vous le souhaitez, vous pouvez prévoir une musique.
- L'officier d'état civil (généralement monsieur le Maire) célébrant la cérémonie, lit aux époux les articles du code civil (art 212 à 215 et 220 à 371-1).
- Les mariés échangent leurs consentements, éventuellement les anneaux, la cérémonie se termine par la signature des registres d'Etat Civil.
- A l'issue de la cérémonie, l'officier d'état civil remet aux époux : le livret de famille, des copies d'acte de mariage à fournir éventuellement aux différentes administrations

**Renseignement relatif à l'ÉPOUX / ÉPOUSE (barrer la mention inutile)**

NOM .....

Prénom(s).....

Né(e) le .....

À .....

Dépt ou Pays .....

Nationalité .....

Domicile .....

Téléphone .....

Adresse mail : .....

Profession .....

**SITUTATION MATRIMONIALE AU MOMENT DU MARIAGE**

Célibataire

Divorcé/divorcée  de ..... depuis le .....

Pacs dissolu  de ..... depuis le .....

Veuf/Veuve <sup>(1)</sup>  de ..... depuis le .....

**FILIATION**

Fils / Fille (rayée la mention inutile)

de .....

Décédé(e)

Domicile .....

Profession .....

**et de** .....

Décédé(e)

Domicile (si différent).....

Profession .....



# ATTESTATION SUR L'HONNEUR

**Renseignement relatif à l'ÉPOUX / ÉPOUSE** (Barrer la mention inutile)

Je soussigné(e) .....

né(e) le.....

à .....

Dépt ou Pays .....

## ATTESTE SUR L'HONNEUR

Avoir mon domicile à .....

Exercer la profession de .....

Être célibataire

Être Pacsé  ou Pacs annulé le .....

Être divorcé de ..... Le .....

Être Veuf / Veuve

Ne pas être remarié

A ....., Le .....

Signature

Article 441-7 du code pénal : est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 245€ d'amende le fait :

1. D'établir une attestation ou un certificat faisant état des fait matériellement inexacts ;
2. De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
3. De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 735€ d'mande lorsque l'infraction en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.





# LISTE DES TEMOINS

**De l' ÉPOUX / ÉPOUSE** (Barrer la mention inutile)

## 1<sup>er</sup> témoin

NOM .....

Prénom(s) .....

Nom d'épouse.....

Né (e) le .....

Lieu de naissance.....

Dépt ou Pays.....

Adresse complète .....

.....

Profession .....

## 2<sup>ème</sup> témoin

NOM .....

Prénom(s) .....

Nom d'épouse.....

Né (e) le .....

Lieu de naissance.....

Dépt ou Pays.....

Adresse complète .....

.....

Profession .....





**Renseignement relatif à l'ÉPOUX / ÉPOUSE (barrer la mention inutile)**

NOM .....

Prénom(s).....

Né(e) le .....

À .....

Dépt ou Pays .....

Nationalité .....

Domicile .....

Téléphone .....

Adresse mail : .....

Profession .....

**SITUTATION MATRIMONIALE AU MOMENT DU MARIAGE**

Célibataire

Divorcé/divorcée  de ..... depuis le .....

Pacs dissolu  de ..... depuis le .....

Veuf/Veuve <sup>(1)</sup>  de ..... depuis le .....

**FILIATION**

Fils / Fille (rayée la mention inutile)

de .....

Décédé(e)

Domicile .....

Profession .....

**et de** .....

Décédé(e)

Domicile (si différent).....

Profession .....



# ATTESTATION SUR L'HONNEUR

**Renseignement relatif à l'ÉPOUX / ÉPOUSE** (Barrer la mention inutile)

Je soussigné(e) .....

né(e) le.....

à .....

Dépt ou Pays .....

## ATTESTE SUR L'HONNEUR

Avoir mon domicile à .....

Exercer la profession de .....

Être célibataire

Être Pacsé  ou Pacs annulé le .....

Être divorcé de ..... Le .....

Être Veuf / Veuve

Ne pas être remarié

A ....., Le .....

Signature

Article 441-7 du code pénal : est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 245€ d'amende le fait :

4. D'établir une attestation ou un certificat faisant état des fait matériellement inexacts ;
5. De falsifier une attestation ou un certificat originaires sincère ;
6. De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 735€ d'mande lorsque l'infraction en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.





# LISTE DES TEMOINS

**De l' ÉPOUX / ÉPOUSE** (Barrer la mention inutile)

## 1<sup>er</sup> témoin

NOM .....

Prénom(s) .....

Nom d'épouse.....

Né (e) le .....

Lieu de naissance.....

Dépt ou Pays.....

Adresse complète .....

.....

Profession .....

## 2<sup>ème</sup> témoin

NOM .....

Prénom(s) .....

Nom d'épouse.....

Né (e) le .....

Lieu de naissance.....

Dépt ou Pays.....

Adresse complète .....

.....

Profession .....



## Autres renseignements

Le mariage doit être célébré à la mairie de Neuville-sur-Oise,

Le (jour) .....

A (heure) .....

## Renseignements communs aux futur(e)s marié(e)s

Adresse du futur domicile conjugal prévu, si autre que celui de la commune :

.....  
.....

Contrat de mariage oui  non

Si un contrat de mariage a été signé, joindre l'attestation du notaire au moins 10 jours avant la date du mariage.

Qui sera signé, qui a été signé le .....

Chez Maître .....

Notaire à .....

Enfant(s) commun(s) des futur(e)s marié(e)s oui  non

Si oui, joindre une copie intégrale de l'acte de naissance de chaque enfant (au dépôt du dossier) et le livret de famille.

Célébration religieuse oui  non

Echange des anneaux en mairie oui  non



## AUTORISATION « PRESSE »

Nous soussigné(e)s

Madame .....

Monsieur .....

### Autorisons / N'autorisons pas (1)

La publication de notre mariage, (sera porté dans le bulletin municipal uniquement vos Noms et Prénoms et date du mariage).

sur le journal municipal de la ville de Neuville sur Oise (A Vous Neuville).

Le .....

Signatures

#### (1) rayer la mention inutile

Les informations recueillies dans ce formulaire sont conservées par support papier et informatique par la mairie de Neuville-sur-Oise afin d'assurer la publication de votre mariage dans le bulletin municipal. Elles sont collectées par le service état civil et destinées à ce service. Elles sont conservées pendant 1 an.

La base juridique du traitement est le consentement.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement sur la Protection des Données n°2016/679), vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données ou de rectification, en contactant le Délégué à la Protection des Données Personnelles de la Collectivité en envoyant un courriel à [dpo@neuvillesuroise.fr](mailto:dpo@neuvillesuroise.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « informatiques et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL..



# CHARTRE DE BONNE CONDUITE LORS DES CÉRÉMONIES DE MARIAGES CIVILS



Vous vous apprêtez à vous marier prochainement à Neuville-sur-Oise.

Afin que ce jour de fête se déroule dans la joie et la solennité que vous y attachez, nous vous rappelons quelques principes à respecter.

Votre cérémonie de mariage devra respecter les autres cérémonies célébrées à la même date, les lieux, ainsi que l'officier d'état civil qui, associé à l'agent municipal, vous unira.

La salle de mariage a une capacité d'environ 60 personnes assises. Si le nombre d'invités est plus important, une mezzanine est à leur disposition.

Pour garantir l'accès des personnes à mobilité réduite, il est conseillé d'informer au préalable le service état civil, qui vous ouvrira les portes de l'ascenseur.

Nous vous demandons, ainsi qu'à vos invités, d'être présents au moins 10 mn avant l'heure du mariage. Tout retard entraîne le report du mariage à une date ultérieure.

La solennité du mariage impose que la cérémonie ait lieu dans le calme. L'énoncé des textes officiels, le discours de l'officier d'état civil et l'échange des consentements ne doivent pas être perturbés par les manifestations bruyantes.

Sont interdits dans la salle des mariages : Les jets de confettis, pétales, bulles, de même que l'usage de pétards, de corne de brume ... ; les orchestres et instruments de musique divers , le déploiement de drapeaux ou banderoles diverses.

Sont uniquement tolérés à l'extérieur : les jets de pétales de fleurs naturelles ou de riz.

Les futur(e)s marié(e)s s'engagent en signant cette chartre à prévenir leur famille et leurs convives des engagements qu'ils ont pris afin que la célébration de leur mariage se déroule dans le respect des lois et règlements français, des normes de sécurité, des règles de civilité et des principes de laïcité.

Signatures des futur(e)s marié(e)s précédée de la mention « lu et approuvé »